



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

Président de séance : Mr BALLUAIS Daniel

Convocation envoyée le : 31 mars 2023

Convocation affichée le : 31 mars 2023

Date de la convocation : : 06 avril 2023

Heure d'ouverture de la réunion : 20h30

Quorum des deux tiers de membres étant atteint

Étaient Présents : Mmes NÉAU, JUGUET, LERAY, ORY, POIGNIE. Mrs GILLES, GODARD, OLLIVIER, RIBEIRO

Excusés : Mmes FORTIN, HOTCHKISS. Mrs VACHER, HARDY, BOUËSSEL DU BOURG.

Pouvoir donné : 0

Nombre d'élus participants au vote :10

Secrétaire de séance : Mr GODARD

Monsieur le Maire fait l'appel nominatif des élus, fait circuler la feuille d'émargement puis propose d'adopter le compte rendu de la séance du 09 mars 2023.

Il propose que Mr GODARD Thierry assure le secrétariat de séance et demande aux élus s'ils acceptent cette désignation (**Contre : 0**).

Ordre du jour

Affaire n°1: [Intervention de Mr GILBERT président du GJBF](#)

Affaire n°2: [Approbation des comptes de gestion du budget principal et annexe](#)

Affaire n°3: [Exercice 2022-Vote de comptes administratifs 2022 du budget principal et annexe](#)

Affaire n°4: [Exercice-2022-Affectation des résultats du budget principal et annexe](#)

Affaire n°5: [Exercice 2023-Participations aux charges de fonctionnement des syndicats intercommunaux](#)

Affaire n°6: [Exercice 2023-Vote des autres subventions annuelles](#)

Affaire n°7: [Exercice 2023-Programation voirie](#)

Affaire n°8: [Exercice-2023-Vote du budget principal et annexe](#)

Affaire n°9: [Vote du taux des trois taxes](#)

Affaire n°10: [Cession partielle de la parcelle ZM n°24](#)

Affaire n°11: [Demande de frais de participation aux charges de fonctionnement](#)

Questions diverses

L'assemblée délibérante, après avoir entendu les exposés des rapporteurs délibère comme suit :

Affaire n°1 : [Intervention de Mr GILBERT président du GJBF](#)

Il s'agissait de la présentation du fonctionnement de l'association ainsi que des prévisions budgétaires concernant l'exercice 2023.

Affaire n°2 : [Approbation des comptes de gestion du budget principal et annexe](#)

Validée à l'unanimité (délibération 2023-11)

Les Comptes de gestion du budget principal et annexe émis par le comptable public ont été validés par l'assemblée délibérante sans observation.

Affaire n°3 : [Exercice 2022-Vote de comptes administratifs du budget principal et annexe](#)

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-12)

Conformément à la réglementation, les comptes administratifs de l'exercice 2022 du budget principal et annexe ont été présentés par Mme JUGUET Colette. Ces derniers n'ont appelé aucune observation. Comptes votés à l'unanimité des membres du conseil présents.

Affaire n°4 : [Exercice-2022-Affectation des résultats du budget principal et annexe](#)

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-13)

La proposition d'affectation des résultats concernant l'exercice 2022 présentée par Monsieur le Maire a été validée à l'unanimité et se présente comme indiquée ci-dessous :

Budget principal (Commune)

* Excédent de fonctionnement : 271 014.98 € répartis comme ci-après

- (002) : Excédent de Fonctionnement Reporté : 131 014.98 €

- (1068) : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 140 000 €

* Excédent d'Investissement : 208 519.57 € affectés en totalité à l'article

- (001) : Excédent d'Investissement Reporté

Budget annexe (Supérette)

* Excédent de fonctionnement : 16 163.97 € répartis comme ci-après

- (002) : Excédent de Fonctionnement Reporté : 6 163.97 €

- (1068) : Excédent de Fonctionnement Capitalisé 10 000 €

* Excédent d'Investissement : 10 000 € affectés en totalité à l'article

- (001) : Déficit d'Investissement Reporté : 10 000 €

Affaire n°5 : Exercice 2023-Participations aux charges de fonctionnement des syndicats intercommunaux

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-14)

Après les votes des budgets des syndicats intercommunaux (SIVOM, SIRS Bus et Restauration) au mois de mars 2023 et afin d'assurer leur fonctionnement, les comités syndicaux ont fixé l'enveloppe annuelle de leur syndicat de la manière suivante : SIVOM : 35000 € / SIRS Bus : 15 000 € / SIRS Restauration : 38 620 €

Les communes membres se répartissent les charges selon la formule ci-dessous :

Nombre d'hab. DGF n-1 X l'enveloppe de participation de l'exercice / le nbre total d'hab. des trois communes.

Par conséquent les participations de la commune sont les suivantes :

SIVOM : 15 942 € / SIRS BUS : 6 832 € / SIRS Restauration : 17 590 €.

Soit une charge de 40 364 € sur le budget communal.

Affaire n°6: Exercice 2023-Vote des autres subventions annuelles

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-14)

Les autres subventions annuelles sont fixées comme suit :

-Repas des aînés : 9 € /personne. -Classe découverte : 42 €. -Arbre de Noël : 9 €

-Subvention garderie : 2 0464.33 €. -Subvention annuelle centre de loisirs : 13 902.05 €

Affaire n°7: Exercice 2023-Programation voirie

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-17)

Après avoir présenté et discuté sur l'offre pertinente et économiquement avantageuse pour la commune, l'assemblée délibérante a retenu l'offre de l'entreprise Dauguet sise 4 rue des Rochelettes 35133 Lecousse pour l'exécution de la prestation programmation voirie- Exercice 2023.

Affaire n°8: Exercice 2023-Vote du budget principal et annexe

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-19)

Budget Principal (mairie)

Section de Fonctionnement (Dépenses et recettes)	Section d'investissement (Dépenses et recettes)
751 609.33€	446 664.62 €

Budget annexe (supérette)

Section d'exploitation (Dépenses et recettes)	Section d'investissement (Dépenses et recettes)
14 973.97 €	20 000 €

Affaire n°09: Vote du taux des trois taxes

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-20)

Les taux des trois taxes pour l'année 2023 sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 16.40%
- Logement vacant : 16.40%
- Résidence secondaire : 16.40%
- Foncier Bâti : 36.30%
- Foncier Non Bâti : 42.69%

Affaire n°10: Cession partielle de la parcelle ZM n°24

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-21)

Les données relatives à la cession de la parcelle ZM N°24 ont été présentées par Monsieur le Maire de la manière suivante :

-Références cadastrales : ZM N°24.- Adresse : Impasse Bellevue

-Surface totale du bien : 160 m². -Surface du bien à céder : 81 m². -Prix du m² : 1 €

-Acquéreur : Mme MAUDUIT née COCHET, demeurant 122T boulevard de Laval 35500 Vitré

Après avoir présenté, argumenté et précisé les modalités relatives à la cession partielle de la parcelle citée ci-dessus l'assemblée délibérante a validé la cession de 81 m² pour 1€ au m². Soit une recette de 81 €.

Affaire n°12: Demande de frais de participation aux charges de fonctionnement

Validée à l'unanimité (délibération n°2023-22)

L'OGEC de l'école Saint Joseph à Le Loroux a présenté une demande de participation aux charges de fonctionnement concernant l'enfant LAIR Timéo né le 02 mai 2019 résidant à Billé au 29 Les Guibourgères en classe de maternelle.

La commune de Billé et celle de Le Loroux ne disposant pas d'école publique, la réglementation fixe le montant de participation aux frais de fonctionnement à 1 402 € pour un élève en maternelle.

Séance levée à 00H00

Prochaine séance le 25 mai 2023